



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal en séance publique sous la présidence de Patrick BUCOURT.

DATE DE CONVOCATION :
11 DECEMBRE 2023

DATE D'AFFICHAGE :
12 DECEMBRE 2023

NOMBRE DE CONSEILERS
EN EXERCICE : 15

Etaient présents : M. BUCOURT, Maire

M Jean-Claude DESCHAMPS, René VALLIN, Alain GERMAIN, Adjoint au Maire,

Mme Lucienne DEPORTE, Géraldine DESCHAMPS, Sandrine GOSSELIN, Joëlle MAHIER, Sophie MORIN, conseillères municipales ;
Et M Loïc DESHAYES, Guillaume ELOY, Guillaume GRENET, Vincent HAUTOT, Joachim TOUILIN, Ritsert RINSMA, conseillers municipaux ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Géraldine DESCHAMPS, Sandrine GOSSELIN, Guillaume ELOY, Guillaume GRENET, Joachim TOUILIN

Pouvoirs : aucun

N° 32-2023 : SECRETAIRE DE SEANCE

PRESENTS : 10 / VOTANTS : 10 / Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Monsieur DESCHAMPS secrétaire de séance.

N° 33-2023 : SALLES COMMUNALES-REGLEMENTS-MODIFICATIONS

PRESENTS : 10 / VOTANTS : 10 / Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 1

M le Maire expose que, concernant les modalités de location de la salle « Le Pressoir », les modifications suivantes pourraient être envisagées :

Article 3 : horaires d'utilisation : « salle le Pressoir » : le samedi jusqu'à 1 heure du matin ;

Article 4 : capacités maximales d'accueil : « salle le Pressoir » : 45 personnes assises ;

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, acceptent que le règlement soit modifié selon les propositions ci-dessus.

N° 34-2023 : SALLES COMMUNALES-REGLEMENTS-MODIFICATIONS-TARIFS

Etaient présents : M. BUCOURT, Maire

M Jean-Claude DESCHAMPS, René VALLIN, Alain GERMAIN, Adjoint au Maire,

Mme Lucienne DEPORTE, Géraldine DESCHAMPS, Sandrine GOSSELIN, Joëlle MAHIER, Sophie MORIN, conseillères municipales ;

Et M Loïc DESHAYES, Guillaume ELOY, Guillaume GRENET, Vincent HAUTOT, Joachim TOUILIN, Ritsert RINSMA, conseillers municipaux ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Géraldine DESCHAMPS, Sandrine GOSSELIN, Joachim TOUILIN

Pouvoirs : aucun

PRESENTS : 12 / VOTANTS : 12 / Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0

M le Maire laisse la parole à M Vallin qui expose que, à compter du 1^{er} janvier 2025, il faudrait envisager de louer la salle « Le Pressoir » le weekend complet soit pour 2 jours, le samedi et dimanche et qu’afin de pouvoir la louer en semaine, il serait également opportun de prévoir un tarif 1 jour.

M Vallin rappelle les tarifs applicables actuellement et propose la grille tarifaire suivante :

LE PANORAMA- CONDITIONS TARIFAIRES DE LOCATION- ANNEES 2024/2025						
	Extérieurs			Heuquevillais		
	prix	solde	arrhes	prix	solde	arrhes
PARTICULIERS						
Location 2 jours (sa/di)	770 €	470 €	300 €	470 €	170 €	300 €
Location 3 jours (ve/sa/di)	870 €	570 €	300 €	570 €	270 €	300 €
Saint Sylvestre	820 €					
ASSOCIATIONS	Extérieures			Heuquevillais		
Heuquevillais: siège social à Heuqueville ou convention annuelle d'occupation de locaux communaux signée-2 fois par an	770 €	470 €	300 €	53 €		
Exterieurs: pas de siège social à Heuqueville, pas de convention d'occupation des locaux	870 €	570 €	300 €			
VAISSELLE	Extérieurs			Heuquevillais		
	1.20 € par convive					
LE PRESROIR- CONDITIONS TARIFAIRES-ANNEE 2025						
	Extérieurs			Heuquevillais		
	prix	solde	arrhes	prix	solde	arrhes
PARTICULIERS						
Location 2 jours (sa et di)	400 €	250 €	150 €	220 €	100 €	120 €
Location 1 jour (lu/ma/me/je/ve)	200 €			120 €		
LE PRESROIR- CONDITIONS TARIFAIRES-ANNEE 2024						
	Extérieurs			Heuquevillais		
	prix	solde	arrhes	prix	solde	arrhes
PARTICULIERS						
Location 1 jour (sa ou di)	200 €			100 €		
ASSOCIATIONS	Extérieures			Heuquevillais		
Heuquevillais: siège social à Heuqueville ou convention annuelle d'occupation de locaux communaux le week-end signée-2 fois par an	110 €			53 €		
Exterieurs: pas de siège social à Heuqueville, pas de convention d'occupation des locaux communaux - 1 fois par an						
délib29-2022 du 30 juin 2022						
délib 42-2022 du 27 sept 2022						
délib 08-2023 du 7 mars 2023						
délib 33-34 du 19 dec 2023						

N° 35-2023 : CAVITES SOUTERRAINES- MODIFICATION DU PERIMETRE DE SECURITE DE L'INDICE 76361-20 et 76361-21

PRESENTS : 12 / VOTANTS : 12 / Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil les études géotechniques menées par l’entreprise FOR&TEC sur les indices de cavité souterraine 76361-20 et 76361-21 et qui impactent plusieurs parcelles et le courrier émanant des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer-Bureau Risques et nuisances sur ce rapport.

Aucune anomalie n’ayant été détectées sur les zones décapées et les indices n’étant pas constatés sur les photos aériennes consultées par FOR&TEC M le Maire propose en conséquence de supprimer les indices 20 et 21 de la carte des risques.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, décident de supprimer les indices 20 et 21 de la carte des risques.

INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ **Décisions modificatives** : M Vallin expose les 3 décisions modificatives prises en vertu de la fongibilité des crédits voté par le conseil municipal en mars 2023 ;
- ❖ **Réhabilitation énergétique du Panorama** : présentation de l'appel d'offres et du rapport d'analyse des offres ; les entreprises retenues ont été notifiées par M le Maire en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal en début de mandat ;
- ❖ **Réhabilitation énergétique du Panorama** : l'activité tennis de table sera transférée pendant la durée des travaux à Mannevillette, que les membres du conseil remercient chaleureusement ;
- ❖ **Travaux de sécurisation des abords de l'école** : ils ont été réalisés par le service voirie de la CU à la toussaint ;
- ❖ **Regroupement d'armoires électriques** concernant l'éclairage public bientôt effectué par les services de la CU ;
- ❖ **Installation d'une borne de recharge électrique** au parking du Pressoir début d'année 2024 ;
- ❖ **PLUi et RICS**: la société Explor-E va intervenir sur le territoire de la commune en décembre et début d'année 2024 pour recenser les indices de cavités souterraines ;
- ❖ **PLUi et Plan de mobilité** : une enquête publique s'étalera du 8 janvier au 7 février 2024 ;
- ❖ **Rond point RD940/RD111** : les travaux devraient s'achever en décembre ; M Le Maire présente le projet d'aménagement du rond point , un viking de 3.5 m de haut se reposant. Le devis s'élève à 38 340 € HT et l'opération fera l'objet d'une inscription au BP 2024;

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Des véhicules de l'entreprise Gosselin ont été vus en train de pomper de l'eau à un poteau incendie ; M le Maire explique qu'effectivement, il s'agissait de remplir les 2 poches à eau installées dernièrement, impasse de la falaise et impasse de la Caillouterie ;
- ❖ Lecture d'un courrier émanant de M Grenet en vue d'alerter les membres du conseil et les habitants sur une fermeture de classe à horizon 2026 et présentant plusieurs leviers d'action ; M le Maire indique que cette question a toujours été prioritaire pour l'équipe municipale. Il rappelle son implication contre la fermeture de la 4^{ème} classe (poursuite juridique notamment) et que le comptage des enfants effectué le jour de la rentrée des classes montrait qu'il ne manquait que 3 enfants pour maintenir cette classe ouverte. Par ailleurs, la projection des naissances connues à ce jour montre que le nombre d'enfants ne descendrait pas au-dessous de 60 enfants et ceci sans prendre en compte les constructions individuelles neuves, ni les projets de lotissement derrière le hangar et en centre bourg sur lequel M le Maire fonde de bons espoirs. M le Maire reconnaît que la population française est vieillissante mais que l'étude menée lors de l'élaboration du PLU sur la démographie du village prouve une démographie supérieure à la moyenne nationale et départementale, ce qui est encourageant. L'argument avancé par M Grenet d'ouvrir plus tôt la garderie du matin (à 7h30 au lieu de 7h45) pour se conformer aux pratiques des villages alentour ne solutionnera pas à lui seul le manque d'élèves ; M le Maire propose de soumettre au conseil municipal un réajustement à la fois des horaires des temps scolaires et de ceux des temps périscolaires à l'occasion d'un vote sur le sujet prévu en juin 2024 (vote sur la prolongation de la dérogation de la semaine scolaire de 5 jours obligatoire).
- ❖ Inscription du village au spectacle pendant l'été 2024 et soirée jeux de société au Pressoir organise le vendredi 19 janvier 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h45.

date	numéro		objet	adoptée	rejetée
19/12/2023	32	2023	Secrétaire de séance	X	
19/12/2023	33	2023	Salles communales-règlements-modifications diverses	X	
19/12/2023	34	2023	Salles communales-règlements-modifications- tarifs - Pressoir	X	
19/12/2023	36	2023	Indice de cavité souterraine- indices 20 et 21-suppression	X	

Patrick BUCOURT,
Maire

Le secrétaire de séance,
M Jean-Claude DESCHAMPS